

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU

REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

O B J E T :

**COMMUNICATION DE L'AVIS N°
2012.0129 DE LA CHAMBRE
REGIONALE DES COMPTES DE LA
GUYANE RELATIF AU BUDGET
PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE DE
SAINT LAURENT DU MARONI**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33



SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2012

L'an deux Mille douze, le Lundi trois
Septembre à dix huit heures trente minutes, le
Conseil Municipal de la Ville de Saint-
Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la
présidence de Monsieur Léon BERTRAND,
Maire, suite à la convocation adressée le **28
Août 2012.**

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire -
Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN
Mme. Agnès BARDURY - Mme. Yvonne
VELAYOUDON M. Germain BALMOKOUN
Mme. Bénédicte FJEKE - M. Franck
THOMAS Mme. Diana JOJE-PANSA - M.
Sylvio VAN DER PIJL - M. David
CHEMINEL - Mme. Josette LO-A-TJON -
M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile
ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme.
Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER -
M. Jean GONTRAND M. Patrick ARMEDE
- M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-
Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION** :

Mme. Edmonde MARTIN à M. Franck
THOMAS - Melle Ruth SIMON à M. Jean
GONTRAND - M. Jean-Paul RANDOLPH à
M. Serge-Aimé SAINT-AUDE -

ABSENTS EXCUSES : M. Roland JOSEPH
M. Jocelyn MADELEINE - Mme. Malaïka
ADAM - Melle. Jessie BERTRAND - M.
Bernard BRIEU - Mme. Daniéla STOMP -

ABSENTS NON EXCUSES : Melle Claude
Lyvie - M. Alain PANELLE -

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile
ALFRED -

.../...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane lui a transmis l'avis N° 2012-0129 de sa séance plénière en date du 09 Août 2012 concernant le Budget Primitif 2012 de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Conformément à l'article L.1612-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique à l'assemblée municipale cet avis.

Après avoir entendu lecture de l'avis N° 2012-0129 de la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane du 09 Août 2012 concernant le Budget Primitif 2012 de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la communication de l'avis N° 2012-0129 de la Chambre Régionale des Comptes de la Guyane du 09 Août 2012 concernant le Budget Primitif 2012 de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT-LAURENT-DU-MARONI, le 04 Septembre 2012

LE MAIRE



L. BERTRAND

